

**DEPARTEMENT
DE L'HERAULT**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MINERVE**

Séance du 27 juillet 2023

**Date de la
convocation**

20 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-sept juillet
à 18 heures 00, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

		Conseiller	Statut	Procuration à
Conseillers Municipaux :	10	CABROL Christophe	Présent	
En exercice :	10	CALVET Olivier	Absent	
Présents :	7	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUIRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Absent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Présente	
		SUWALA Fabienne	Présente	
Secrétaire(s) de séance :		PEYRAS Frédéric		

Ordre du jour

Le pv du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

1/ Délibérations

- l'adhésion à la médecine du travail du cdg est approuvée à l'unanimité

Points d'information

2/ Litige assainissement Mayranne : information

La réunion de médiation a eu lieu le 11 juillet en présence des parties. Une piste de solution semble se dessiner mais doit faire l'objet de la rédaction d'un protocole à approuver par les deux parties

Points de décision

3/ Chemin des Aliberts

Suite au dernier conseil municipal, et après que chaque conseiller ait pu se renseigner, Monsieur le maire demande la position du conseil.

Le conseil municipal, au vu des coûts de réparation pour la mise en sécurité du chemin, et de l'utilisation de ce chemin, marque son accord à l'unanimité sur l'aliénation du chemin CR22 dit chemin Les Aliberts, et charge monsieur le maire de notifier les conditions suivantes :

- la cession d'une partie du chemin communal CR22 pour 1€, en contrepartie les travaux de réparation et de mise en sécurité seront pris à charge de la SCI Les Aliberts ;
- l'inscription sur l'acte de cession d'un droit de passage sur le chemin pour les parcelles D412 et D417.
- les frais de notaire de l'acte notarié seront à charge de la SCI Les Aliberts

La 1^{ère}-adjointe Catherine Coindre motive son vote d'accord sous condition d'un engagement des propriétaires à réaliser les travaux car c'est l'objet du don, en fonction de l'urgence de la réparation.

4/ CAUE validation cahier des charges

Le conseil marque son accord à l'unanimité avec le cahier de charge moyennant la clarification suivante : dans les compétences attendues, modifier la phrase "des compétences complémentaires pourront être requises" par "des compétences complémentaires seront exigées : éclairage, technique végétale, réseaux humides, réseaux secs, économie..."

5/ Eclairage (cité, église)

Le conseil débat de l'intérêt de mise en lumière l'église et la valorisation des monuments et bâtiments de la cité.

Monsieur le maire informe que rdv a été fixé avec l'architecte Fiore pour l'électricité de l'église. Pour la problématique de l'éclairage il faut réfléchir et proposer un plan global à un prochain conseil.

6/ Problème pluvial rue de Caïre

Le restaurant « les 2 rivières » alerte et sollicite la mairie pour solutionner le problème du déferlement des eaux pluviales en cas de fortes pluies, suite notamment aux inondations survenues début juillet.

Le conseil charge monsieur le maire de solliciter des devis de maçonnerie pour canaliser ces eaux.

7/ Hangar communal

Le conseil débat de la nécessité de trouver une solution pour le hangar communal, bien nécessaire pour l'exploitation de la mairie et pour la sécurité-hygiène des travailleurs.

Des implantations sont avancées (parking commerçant, théâtre de verdure, aire du bouys, etc).

Le conseil charge monsieur le maire et le conseiller F. Peyras de faire un bilan des alternatives.